

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-006 – Adhésion à la SCIC Bois Bocage Energie « EDEN coopérative »

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray),

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville),

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye),

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrière), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Le PETR du Pays de Bray et l'association EDEN travaillent conjointement avec le soutien du Pacte en faveur de la haie – financement national –, à la structuration des acteurs de la filière bois agricole afin de restaurer le bocage en pays de Bray tout en permettant le développement d'une filière locale bois bocage énergie, au service notamment de la transition énergétique des territoires.

Cela confortera la stratégie territoriale de préservation et de revalorisation du bocage brayon en complémentarité avec les initiatives déjà portées.

La SCIC SAS à capital variable « EDEN Coopérative » assure une gouvernance coopérative associant des acteurs publics et privés qui travaillent autour d'un intérêt collectif avec une lucrativité limitée. Son objectif étant de réunir les divers acteurs locaux autour de la filière de chaleur locale, ses champs d'actions sont multiples :

- L'accompagnement, le conseil, l'animation de la gestion durable des haies ;
- Le développement de projets de chaufferies bois et de plantation de haies ;
- L'étude et la réalisation de chantiers d'entretien-valorisation de bocage et de chaufferie ;
- L'exploitation de chaufferies ;
- Le développement d'autres énergies renouvelables

A présent, un travail important doit être mené par les futurs sociétaires de la coopérative. C'est pourquoi les acteurs intéressés peuvent se positionner sur leur souhait d'entrer au capital de la SCIC et ainsi pouvoir prendre part à la gouvernance de celle-ci au sein d'un des collèges de sociétaires.

Les conditions financières et statutaires sont en cours de définition et il s'agit ici de délibérer sur une position de principe d'une participation du PETR du Pays de Bray à cette société coopérative.

Il est donc proposé que le PETR s'engage à une prise de participation sous la forme de parts du capital sociale de la coopérative pour un montant de 500 euros (montant d'entrée pour les syndicats mixtes de type PETR) sous réserve des conditions fixés dans les statuts coopératifs et du budget du syndicat mixte.

Ces parts sociales seront inscrites au budget investissement du PETR sous la forme d'une immobilisation financière à l'article 271.

Il est également proposé que le Comité Syndical [décide de] désigner un représentant du PETR pour siéger dans les instances de gouvernances de la SCIC et prendre part aux décisions au titre du PETR.

Monsieur le Président propose donc de désigner Madame Céline ANCELIN, Vice-Présidente en charge de la commission environnement du PETR du Pays de Bray en tant que titulaire et Monsieur Éric PICARD, Président du PETR du Pays de Bray en tant que suppléant.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Approuver l'entrée au capital de la SCIC sous les conditions indiquées dans la présente délibération ;**

- Approuver la participation active du PETR dans les instances de gouvernance de la SCIC ;
- Désigner Mme Céline ANCELIN titulaire et M. Eric PICARD suppléant afin de représenter le PETR au sein de la gouvernance de la SCIC et leur délègue son pouvoir pour prendre part aux décisions de la SCIC au titre du PETR ;
- Abonder le budget d'investissement de 500 euros à l'article 271
- Autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la formalisation de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 26/06/2025
Et de sa publication, le 26/06/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-007 – Compte Financier Unique 2024 du Budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

résultat de l'exercice : 84 198,35 €

résultat de clôture : 159 203,65 €

Fonctionnement :

résultat de l'exercice : 25 837,99 €

résultat de clôture : 402 785,01 € avec intégration du solde positif de 11 628,67 € du Budget annexe Prestation de services désormais clôturé.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le conseil syndical délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, doyenne de la séance.

Le Conseil Syndical :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le CFU du budget général pour l'année 2024.

**Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2027
Le Président, Eric PICARD**



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-008 – Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ADS

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

résultat de l'exercice : 5 732,31 €

résultat de clôture : 15 270,14 €

Fonctionnement :

résultat de l'exercice : 17 789.36 €

résultat de clôture : 27 327.19 €

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le conseil syndical délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 sous la présidence Madame Arlette DUPUIS, doyenne de la séance.

Le Conseil Syndical :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le CFU du budget annexe ADS pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-009 – Affectation du résultat 2024 du Budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

(réintégration excdt BC
27701)

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	OONB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	75 005,30 €		84 198,35 €			159 203,65 €
FONCT	365 318,35 €		25 837,99 €		11 628,67 €	402 785,01 €
	440 323,65 €	0,00 €	110 036,34 €	0,00 €	11 628,67 €	561 988,66 €

Excédent
Invest
(ligne 001)
159 203,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme
suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	402 785,01 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	402 785,01 €
Total affecté au c/ 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-010 – Affectation du résultat 2024 du Budget annexe ADS

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	OONB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	9 537,83 €		5 732,31 €			15 270,14 €
FONCT	0,00 €		12 057,05 €			12 057,05 €
	9 537,83 €	0,00 €	17 789,36 €	0,00 €	0,00 €	27 327,19 €

Excédent Invest
(ligne 001)
15 270,14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	12 057,05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 057,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD




Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-011 – Décision modificative du budget principal 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Suite à l'approbation du CFU 2024 et à l'affectation des différents résultats, il convient de procéder à d'intégration de ces montants dans le Budget 2025.

Le Budget Annexe ADS ayant été clôturé, la décision modificative proposée ici portera seulement sur le budget général du PETR.

Lors du vote du BP 2025 en janvier dernier, il avait été approuvé un budget équilibré en fonctionnement faisant état d'un résultat reporté de 365 284,83 € en 2023.

Or, Le résultat de clôture 2023 est en réalité de 365 318,35 € soit une différence positive de 33,52 €.

La décision modificative proposée est donc :

La différence de résultat de clôture de l'exercice 2023 PETR	33,52 €
le résultat de l'exercice 2024 du PETR	25 837,99 €
La réintégration du solde positif du budget Prestation de service	11 628,67 €
le résultat de l'exercice 2024 de ADS	12 057,05 €
TOTAL	49 557,23 €

D'inscrire la somme de 49 557,23 € à la ligne 001 en recettes d'investissement du budget 2025

De même, il avait été approuvé un budget équilibré en fonctionnement faisant état d'un résultat reporté de 0 € en 2023 alors qu'il était en réalité de 75 005.30 €.

La décision modificative proposée est donc :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 PETR	75 005,30 €
le résultat de l'exercice 2024 du PETR	84 198,35 €
Le résultat de clôture de l'exercice 2023 ADS	9 537,83 €
le résultat de l'exercice 2024 de ADS	5 732,31 €
TOTAL	174 473,79 €

D'inscrire la somme de 174 473,79 € à la ligne 002 en recettes d'investissement du budget 2025.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à la Décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-012 – Motion éolien

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Considérant les spécificités géographiques et paysagères du Pays de Bray,

Considérant le SCoT approuvé et en particulier la prescription n°51 et la recommandation du n°21 du Document d'Orientations et d'Objectifs,

Considérant les sollicitations reçues par le PETR du Pays de Bray pour protéger la boutonnière du Pays de Bray d'un envahissement par les parcs éoliens,

Face à la nécessité de protéger contre le développement anarchique des éoliennes :

- Les réservoirs de biodiversité,
- Les zones humides,
- L'entité paysagère de la Boutonnière du fait de sa morphologie, des pentes marquées des coteaux et du bocage associé.

Le Conseil Syndical du 2 décembre 2021 avait adopté une motion, en l'attente de l'adoption du SCoT, qui affirmait la détermination des élus locaux à définir des zones où les éoliennes ne pouvaient avoir leur place.

Le 22 mars 2025 dernier, le Président Eric Picard, cosignait en ce sens, une pétition contre l'installation d'éolienne à Fresles.

Mais la pression des promoteurs de nouveaux parcs éoliens se faisant de plus en plus forte sur les communes du Pays de Bray et en particulier sur celle de la Boutonnière, il semble indispensable de prendre une nouvelle motion rappelant les prescriptions et recommandations du SCoT désormais approuvé.

Ainsi, le SCoT du Pays de Bray prévoit-il des prescriptions et des recommandations en matière d'implantation d'éoliennes, qui doivent être traduites dans les documents d'urbanisme locaux et qui font l'objet d'une cartographie précises.

Des périmètres ont été clairement identifiés dont une zone d'exclusion de l'éolien qui ne peut connaître aucune exception. Il en va de la survie de la biodiversité de notre territoire, tout autant que de la spécificité de son paysage.

Cette motion collective sera notifiée à l'ensemble des communes du territoire afin de les accompagner dans la délibération pour des projets éoliens sur leur périmètre.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider cette motion et d'autoriser le Président à la notifier à l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-013 – Avenant convention EPFN / autorisation signature de l'acte de vente intégrant une clause de complément de prix – Acquisition du bâtiment Orange par l'EPFN avant sa revente au PETR

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Vu le projet de réhabilitation des anciens locaux dits « Orange » situés 15 rue Cauchoise à Neufchâtel-en-Bray (cadastrés sections 000 XA 175 et 000 XA 357, pour une superficie de 3 139 m²), en vue d'y installer les futurs locaux du PETR du Pays de Bray,

Vu l'estimation définitive des Domaines de 133 000 € HT avec une marge de plus ou moins 20 %,

Vu l'accord de principe obtenu avec la société Orange pour la cession du bien au prix de 160 000 € HT,

Vu la délibération n° D2024-036 du 25 juin 2024, par laquelle le Comité syndical a autorisé le Président du PETR du Pays de Bray à conventionner avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour une opération de portage foncier d'une durée maximale de cinq (5) ans, et à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du bien par l'EPFN,

Vu la convention de portage signée le 17 septembre 2024 entre le PETR du Pays de Bray et l'EPFN pour l'acquisition du bien précité en vue de sa revente ultérieure au PETR,

Considérant qu'en vue de la signature de l'acte de vente, le vendeur (Orange) a souhaité intégrer une clause de complément de prix au contrat, laquelle n'avait pas été initialement évoquée dans les discussions,

Considérant que l'EPFN, en tant qu'acquéreur du bien, demande au PETR du Pays de Bray de délibérer spécifiquement sur l'acceptation de cette clause, afin de sécuriser juridiquement la transaction,

La clause de complément de prix, telle qu'elle sera insérée dans l'acte de vente, est la suivante :

Clause de complément de Prix

Les Parties sont convenues que si, dans les cinq (5) années à compter de la signature de l'Acte de Vente et dans l'hypothèse d'une revente du Bien dans ce délai par l'Acquéreur, ce dernier s'obligera à verser au Vendeur un complément de prix représentant cinquante pour cent (50 %) de la plus-value réalisée dans les conditions ci-dessous :

- La plus-value sera calculée par différence entre le prix de revente HT par acte authentique par l'Acquéreur, déduction faite de tous les frais de portage (frais financiers, toute taxe liée à la détention du foncier, études préalables, gardiennage, mise en sécurité, frais juridiques, etc.) et le prix d'acquisition de 160 000 € hors droits et taxes.

À cet effet, l'Acquéreur s'engage à transmettre un suivi des actes de vente au Vendeur. Les Parties s'engagent dès à présent à régulariser un acte complémentaire, à recevoir par le Notaire soussigné avec la participation du Notaire participant, constatant le paiement de ce complément de prix, s'il trouvait à s'appliquer, à la charge et aux frais de l'Acquéreur exclusivement.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, :

- **AUTORISE** le Président du PETR du Pays de Bray à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition du bâtiment dit « Orange » par l'EPFN, incluant la clause de complément de prix telle que présentée ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Président du PETR du Pays de Bray à déléguer, le cas échéant, la signature dudit acte à l'EPFN, dans le respect des termes de la convention de portage signée entre les parties ;
- **PRÉCISE** le caractère impératif de cette décision, la signature de l'acte de vente étant conditionnée à l'autorisation expresse du Comité syndical sur la clause susmentionnée.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-014 – MAEC – Bilan 2023-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du 2 décembre 2021, établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°137/2013,

Considérant les mesures 70.06 à 70.14 à l'article 70 du Plan Stratégique National portant sur les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC),

Considérant la mise en œuvre du dispositif par la DRAAF Normandie pour la période de programmation 2023/2027,

Considérant le bilan des contractualisations MAEC pour le PAEC « Bray Bocage » pour la période 2023-2024,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à procéder à la fermeture du PAEC « Bray Bocage » (n°35 – BBOC) à compter de la campagne MAEC 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-015 – MAEC – Perspectives 2026-2027

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du 2 décembre 2021, établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°137/2013.

Considérant les mesures 70.06 à 70.14 à l'article 70 du Plan Stratégique National portant sur les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Considérant la mise en œuvre du dispositif par la DRAAF Normandie pour la période de programmation 2023/2027,

Considérant les enjeux agro-environnementaux présents sur le territoire du Pays de Bray et la dynamique engagée depuis près de 30 ans dans le cadre de la contractualisation avec les agriculteurs,

Considérant le PETR du Pays de Bray comme opérateur du territoire PAEC « Pays de Bray » depuis 2015, en lien avec ses partenaires (syndicats de bassin versants, syndicat d'eau, conservatoire d'espaces naturels, chambres d'agriculture, structures animatrices de sites Natura 2000 notamment),

Considérant le PETR du Pays de Bray actuellement structure porteuse et animatrice du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (FR2300131) depuis 2011,

Considérant le bilan des contractualisations pour le PAEC « Bray Boutonnière » pour la période 2023-2025 ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- ***D'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet lancé par la DRAAF Normandie et ainsi renouveler une candidature au titre du PAEC « Bray Boutonnière » dans le cadre des campagnes 2026 et 2027 des Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC),***
- ***D'autoriser le Président à renouveler la demande d'agrément en tant qu'opérateur des MAEC sur son territoire,***
- ***D'autoriser le Président à réaliser les demandes de subventions attenantes à l'animation des campagnes MAEC 2026 et 2027, dans le cadre du dispositif Natura 2000, auprès de la Région Normandie et à signer les conventions financières en découlant, sous condition que le taux de financement soit identique à 2025 (100 %).***

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 03/07/2025
Et de sa publication, le 03/07/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD



Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

24 juin 2025

D2025-011 – Décision modificative du budget principal 2025 – annule et remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle communale, 1 route de Bully 76270 Fresles, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières: Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Charlyne BRETON (commune de Bures-en-Bray)

Communauté Bray Eawy: Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (maire de Les Ventes-Saint-Rémy), Didier DUCLOS (commune de Massy), Jean-Jacques PONTY (commune de Mathonville)

Communauté de Communes des 4 rivières: Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Patrick FRERE (commune de Morville-le-Héron), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUERARD (maire de Neuville-Ferrières), Alain LUCAS (maire de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Céline ANCELIN (commune de Mont Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune d'Hodeng-Hodenger), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de La Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Sabine CAMENISCH (commune de Clais) Céline BRULIN, Députée, Agnès CANAYER, Sénatrice, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Kristina PLUCHET, Sénatrice, Annie VIDAL, Députée

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 21

Délégués votants : 21

Suite à l'approbation du CFU 2024 et à l'affectation des différents résultats, il convient de procéder à d'intégration de ces montants dans le Budget 2025.

Le Budget Annexe ADS ayant été clôturé, la décision modificative proposée ici portera seulement sur le budget général du PETR.

Lors du vote du BP 2025 en janvier dernier, il avait été approuvé un budget équilibré en fonctionnement faisant état d'un résultat reporté de 365 284,83 € en 2023.

Or, Le résultat de clôture 2023 est en réalité de 365 318,35 € soit une différence positive de 33,52 €.

La décision modificative proposée est donc :

La différence de résultat de clôture de l'exercice 2023 PETR	33,52 €
le résultat de l'exercice 2024 du PETR	25 837,99 €
La réintégration du solde positif du budget Prestation de service	11 628,67 €
le résultat de l'exercice 2024 de ADS	12 057,05 €
TOTAL	49 557,23 €

D'inscrire la somme de 49 557,23 € à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2025

De même, il avait été approuvé un budget équilibré en investissement faisant état d'un résultat reporté de 0 € en 2023 alors qu'il était en réalité de 75 005.30 €.

La décision modificative proposée est donc :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 PETR	75 005,30 €
le résultat de l'exercice 2024 du PETR	84 198,35 €
Le résultat de clôture de l'exercice 2023 ADS	9 537,83 €
le résultat de l'exercice 2024 de ADS	5 732,31 €
TOTAL	174 473,79 €

D'inscrire la somme de 174 473,79 € à la ligne 001 en recettes d'investissement du budget 2025.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à la Décision modificative telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 16/09/2025
Et de sa publication, le 16/09/2025
Le Président, Eric PICARD



Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

